

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : Finances  
locales

Sous matière :  
Subventions

Séance du Conseil Municipal du 22 mai 2018,  
Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY  
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence  
de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

**OBJET :  
DOTATION DE  
SOLIDARITE  
URBAINE –  
RAPPORT  
ANNUEL  
D'EMPLOI**

**Présents :** GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, GUILHEM Evelyne, CASTILLO Jean-Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, SOL Philippe, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD Philippe, BATIGNE Brigitte, TAURINES André, ZAMAI Giovanni, BESSET Jacqueline, GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, VERONIN-MASSET Jean-François, ESCAFRE Elisabeth, CHABERT Sabine, BARTHES Chantal, EL KAHAZ Sarah, SOULIER Agnès, BUSTOS Jean-Paul, LINOU Stéphane, CHOPIN Marie-Christine, THOMAS Guy, ISSALYS Jeanne, THOMAS Eric, RATABOUIL Michel,

Formant la majorité des Membres en exercices.

**Procurations :**

M. BOUILLEUX Denis donne procuration à M. VERONIN-MASSET Jean-François,  
Mme RUIZ Patricia donne procuration à M. GREFFIER Philippe,  
Mme THOMAS-DAIDE Hélène donne procuration à M. LINOU Stéphane,  
Mme POUPEAU Nathalie donne procuration à M. BUSTOS Jean-Paul,

**Secrétaire :** M. GRIMAUD Bernard,

LE NOMBRE DE CONSEILLERS  
MUNICIPALX EN SERVICE EST  
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAION CONSEIL  
EN DATE DU : 16.05.2018

AFFICHAGE EN DATE  
DU : 16.05.2018

PUBLICATION DE LA  
PRESENTE EN DATE  
DU : **28 MAI 2018**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU), créée par la loi n°91-429 du 13 mai 1991, est une composante de la dotation globale de fonctionnement (DGF) des communes. Elle a pour objet de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines confrontées à une insuffisance de ressources et supportant des charges élevées.

Cette réforme concentre la DSU sur les communes confrontées aux charges socio-économiques les plus lourdes. Les critères qui définissent l'éligibilité des communes à la DSU ne sont pas modifiés mais la formule qui répartit les crédits entre les communes est complétée par deux coefficients relatifs à l'importance des populations en zone urbaine sensible (ZUS) et en zone franche urbaine (ZFU).

Pour l'année 2017, la DSU allouée à Castelnaudary s'est élevée à 390 211 €.

Les principales dépenses de la Ville en 2017 liées à l'effort de solidarité urbaine sont :

En investissement, au titre de 2017, on retiendra notamment :

- l'aménagement des espaces publics de Castelnaudary = 1 251 049 €
- les travaux et équipements divers dans les quartiers = 418 004 €

En fonctionnement, au titre de 2017, on retiendra notamment :

- le fonctionnement des principaux équipements jeunesse implantés dans les quartiers = 265 965 €
- la subvention annuelle au Centre Communal d'Action Sociale = 150 000 €
- les subventions aux organismes locaux d'insertion = 9 100 €

Les dépenses citées ici et liées à l'aménagement, à l'animation sociale des équipements de quartiers et aux aides diverses allouées aux personnes en difficulté sociale ne sont pas exhaustives et s'élèvent à 2 094 118 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi de programmation pour la cohésion sociale du 19 janvier 2005,

Vu la Commission des Finances en date du 18 mai 2018,

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRES AVOIR DELIBERE**

**APPROUVE** ce rapport annuel relatif à l'emploi de la dotation de solidarité urbaine.

*ADOPTE A L'UNANIMITE*

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 22 mai 2018.



Le Maire,

*Patrick MAUGARD*  
**Patrick MAUGARD**

Ampliation faite le :  
**25 MAI 2018**  
Certifiée exécutoire par réception  
en Préfecture le :  
**25 MAI 2018**  
Par publication le :  
**28 MAI 2018**  
Par délégation,  
Le Directeur Général des Services

P/b



Hervé ANTOINE

Accusé de réception de Préfecture du 25/05/2018  
N°011-211100763-20180522-2018-113-DE